

8°R
38293

UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DES LETTRES

L'ÉDUCATION MASCULINE

et

L'ÉDUCATION FÉMININE

selon

Jean-Jacques ROUSSEAU

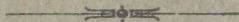
PAR

梁天詠

(LIANG TIENG-YON)

Diplômée d'études supérieures de Philosophie
de l'Université de Lyon

Docteur en lettres de l'Université de Dijon



DIJON

IMPRIMERIE BERNIGAUD ET PRIVAT

1931

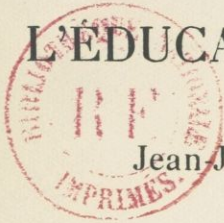
L'ÉDUCATION MASCULINE

et

L'ÉDUCATION FÉMININE

selon

Jean Jacques ROUSSEAU



40602

8 R

38293



REPUBLICAN PARTY

REPUBLICAN PARTY

REPUBLICAN PARTY

APRIL 1911
DEPT LEGAL
BUREAU
RECORDS

UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DES LETTRES

L'ÉDUCATION MASCULINE

et

L'ÉDUCATION FÉMININE

selon

Jean-Jacques ROUSSEAU

PAR

梁 天 詠

(LIANG TIENG-YON)

Diplômée d'études supérieures de Philosophie
de l'Université de Lyon

Docteur en lettres de l'Université de Dijon



DIJON

IMPRIMERIE BERNIGAUD ET PRIVAT

—
1931

8R
38293

THE JOURNAL OF THE
MEDICAL ASSOCIATION
OF
PHYSICIANS
OF
THE
STATE OF
ILLINOIS
PUBLISHED WEEKLY
CHICAGO, ILL., U.S.A.

精天集

ILLINOIS MEDICAL ASSOCIATION
PUBLISHED WEEKLY
CHICAGO, ILL., U.S.A.

ILLINOIS MEDICAL ASSOCIATION
PUBLISHED WEEKLY
CHICAGO, ILL., U.S.A.

1911

INTRODUCTION

Un des faits les plus remarquables du commencement de ce siècle est le triomphe du féminisme.

Presque partout, la femme n'a plus rien à conquérir. Elle a obtenu la reconnaissance de son égalité absolue avec l'homme. Toutes les carrières que celui-ci se réservait jalousement lui sont ouvertes. Elle a envahi les bureaux, les administrations, elle entre dans les grandes écoles ; elle n'est pas soldat, c'est la seule réserve qu'on puisse faire jusqu'à présent, mais elle est avocat, médecin, notaire, professeur, ingénieur, diplomate, ministre, etc... Elle a les mêmes droits que l'homme ; elle élit et peut être élue ; elle aborde avec succès tous les arts, toutes les sciences. Elle n'est plus la compagne, mais la rivale de l'homme.

Le temps et l'opiniâtreté féminine ont jeté bas les préjugés antiques. Combien nous paraissent désuètes les théories de J.-J. Rousseau sur la femme : inégalité d'intelligence entre les deux sexes, incapacité de raisonner, dépendance pour elle considéré comme état de nature.

Pourtant la question de la place que la femme doit occuper dans la société n'est pas complètement réglée. Car la grande tâche que lui a imposée la nature, la maternité, s'accorde-t-elle avec son émancipation

récente ? Ce problème actuel et angoissant, pour être posé en d'autres termes, est au fond le même que celui que Rousseau avait cru résoudre définitivement.

Pour préparer la femme à remplir son rôle dans la société, que doit être sa formation ? Doit-elle être identique à celle de l'homme, ou différente ? Question primordiale, et à l'ordre du jour dans notre société moderne, née pourtant des idées de Rousseau. L'intérêt qui s'attache aux méthodes éducatives de Rousseau est grand, tant pour elles-mêmes que pour mesurer le chemin parcouru ; aussi ne s'étonnera-t-on pas que nous les ayons prises comme point de départ de cette étude comparative.

Évidemment le problème féminin touche à l'une des questions les plus délicates de la sociologie, mais le siècle où vécut Rousseau fut pour ainsi dire le terme d'un progrès de la pensée en ce que la philosophie allait en changer la direction en s'attribuant un caractère supérieur aux anciennes croyances : c'est à cette époque que le catholicisme dont la Renaissance avait tenté d'amoindrir l'influence trouva un violent ennemi dans la philosophie qui ne travaillait à rien moins qu'à la détruire. L'histoire et les sciences furent dirigées contre lui, et au nom des principes de la philosophie on changea les principes de la morale.

Or Rousseau s'élève contre l'influence exagérée que prend la femme dans les sociétés civilisées et veut son retour à la situation primitive. Il est en opposition formelle, sur la nature de la femme, ses aptitudes et son rôle dans la société, avec presque tous les autres philosophes de son siècle.

En face d'eux il apparaît ainsi comme le chef du mouvement antiféministe, car il occupe le premier rang parmi les philosophes qui s'opposent aux droits de la femme. Il ne voit en elle que l'instrument nécessaire à la perpétuation de la race. Il revient à l'inégalité de nature et à celle des droits, toute au profit de l'homme. Il est donc intéressant de chercher quelle influence Rousseau exerça sur l'éducation féminine. Puis nous mettrons en parallèle l'éducation des sociétés qui l'ont précédé et de celles qui l'ont suivi.

Nous verrons ensuite la lutte qu'il a fallu soutenir pour vaincre les préjugés qui refusaient à la femme le droit de savoir, sans se soucier qu'en portant atteinte à l'intérêt public on privait une bonne moitié de la société des bienfaits de l'éducation. Car une société ne peut prospérer que par les efforts organisés de tous ses membres, et en réduire une partie à l'inertie c'est lui porter un préjudice incalculable. Non seulement la société a besoin du concours de tous ses membres, mais les nations civilisées doivent se grouper pour obtenir un résultat heureux.

La question féministe a toujours tenté la curiosité générale, et avec l'évolution des esprits vers un goût plus raffiné, avec surtout une culture intellectuelle plus vaste, la question de la condition de la femme et de son influence sociale préoccupe non seulement les pédagogues, mais les hommes politiques et les sociologues. La question touche donc aux trois sciences les plus importantes sur lesquelles se fondent les sociétés modernes.

En réalité Rousseau a été moins préoccupé de l'éducation des femmes que de l'éducation en général ; mais comme il a voulu établir des principes nouveaux d'éducation en créant le type de son Emile, il lui était impossible d'ignorer complètement la femme. Il a donc créé Sophie, qui est loin de représenter la femme telle qu'elle doit être en réalité.

Cependant il est incontestable que l'action exercée par Rousseau sur les esprits de son temps eut un moins grand retentissement qu'après sa mort. Alors qu'au début de la Révolution quelques littérateurs ou quelques philosophes isolés suivent timidement Rousseau, pendant la Révolution presque tous les hommes politiques s'inspirent de ses idées et en tirent les mêmes conclusions que lui, en refusant à la femme toute émancipation. Parmi eux on peut citer Talleyrand, Mirabeau, Danton, Robespierre, Saint-Just, etc. (1)

(1) P. Rousselot, *Histoire de l'éducation des femmes en France*, t. II p. 302.

CHAPITRE PREMIER

Aperçu des principes de Rousseau sur l'éducation en général

I

Nous n'arriverions point à comprendre le but et la doctrine de l'éducation de Rousseau si nous ne partions de ses idées premières. Ses théories sont celles d'un naturaliste et d'un utilitaire : pour lui, l'individu se présente sous un jour optimiste. Tout son système de l'éducation porte exclusivement sur les principes suivants :

1^o Il est novateur parce que, quittant la route suivie jusqu'alors par ses prédécesseurs, il veut tout rétablir par lui-même. Dans son *Discours sur l'inégalité parmi les hommes* il n'hésite pas à exposer le désir qu'il a de détruire la société telle qu'elle était à son époque ; dans son *Discours sur les sciences et les arts* il avait déjà lutté contre le luxe, les lettres et les sciences ; dans le *Contrat social* c'est la réorganisation de l'État qu'il vise et enfin dans l'*Emile* il veut refaire la famille et l'homme de son époque et surtout l'homme vivant conformément à la société transformée par son *Contrat social*. F. Guex a dit à ce sujet : « Il y a dans l'œuvre du philosophe genevois une parfaite unité.

Dans le système d'éducation qu'il développe, Rousseau s'inspire de ses théories sociales et politiques ; il ne fait, dans son *Emile*, qu'appliquer à l'éducation la thèse philosophique du *Contrat social* (1).

2° Rousseau est naturaliste en ce que son système d'éducation repose sur la marche de la nature humaine. « Observez la nature et suivez la route qu'elle vous trace... » (2), dit-il.

3° Il est utilitaire parce qu'il n'apprend à Émile que ce qui lui sera utile plus tard. « Il ne s'agit point de savoir ce qui est, mais seulement ce qui est utile » (3).

4° Il est optimiste, considérant l'homme comme bon par lui-même tandis que la société est mauvaise. « Tout est bien sortant des mains de l'Auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme » (4).

L'éducation n'a qu'un but d'après Rousseau, c'est de « former l'homme » en en faisant d'abord un homme abstrait. La vie pour lui sera intégralement humaine, il s'agit donc de lui faire faire un apprentissage de cette vie future. Point n'est utile de former un homme spécialisé, mais un homme tout court, c'est-à-dire sans considération de temps, ni d'espèce, ni de sociétés particulières et encore moins de castes ou de classes.

« Dans l'ordre naturel les hommes étant égaux, leur vocation commune est l'état d'homme, et quiconque est bien élevé pour celui-là ne peut mal remplir ceux

(1) F. Guex, *Histoire de l'Instruction*, p. 208.

(2) *Emile* (livre I^{er}), t. I, p. 25, éd. La Renaissance du livre, Paris, 3 vol. in-12.

(3) *Emile*, t. II, livre II, p. 189.

(4) *Emile*, livre I, p. 11.

qui s'y rapportent ; qu'on destine mon élève à l'épée, à l'Église ou au barreau, peu m'importe. Avant la vocation des parents la nature l'appelle à la vie humaine... En sortant de mes mains, il ne sera, j'en conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre : il sera premièrement homme ; tout ce qu'un homme doit être il saura l'être au besoin tout aussi bien que qui que ce soit, et la fortune aura beau le faire changer de place, il sera toujours à la sienne... » (1).

Rousseau cherche donc à former l'homme d'après la raison en obéissant à l'ordre naturel, seule formation capable de le rendre apte à s'adapter à un milieu social convenable.

« Notre véritable étude est celle de la condition humaine. Celui d'entre nous qui sait le mieux supporter les biens et les maux de cette vie est, à mon gré, le mieux élevé ; d'où il suit que la véritable éducation consiste moins en préceptes qu'en exercices... Il faut donc généraliser nos vues, et considérer dans notre élève l'homme abstrait, l'homme exposé à tous les accidents de la vie humaine... On doit lui apprendre à se conserver étant homme, à supporter les coups du sort, à braver l'opulence et la misère, à vivre, s'il faut, dans les glaces d'Islande ou sur le brûlant rocher de Malte » (2).

C'est ainsi que, selon *l'expression de Durkheim*, Rousseau a le soin « d'écarter l'accidentel, le vérita-

(1) *Emile*, t. I, livre I, p. 17-18.

(2) *Ibid.*, p. 18-19.

ble, de trouver l'essentiel, le roc sur lequel repose la réalité humaine » (1).

Mais pour atteindre ce résultat l'homme doit être avant tout sain de corps et d'esprit et garder sa place dans l'univers par sa propre volonté.

Cependant Rousseau n'arrête pas là sa conception de l'éducation. Il envisage également la nécessité d'unir l'homme naturel à l'homme civil afin d'arriver à une unité absolue.

On voit toujours dans les théories de Rousseau une tendance à détruire l'opposition qui existe entre ces deux caractères d'homme, voulant obstinément chasser l'obstacle qui les empêche d'être un seulement. Car « l'homme naturel est tout pour lui, il est l'unité numérique, l'entier absolu, qui n'a de rapport qu'à lui-même ou à son semblable. L'homme civil n'est qu'une unité fractionnaire qui tient au dénominateur, et dont la valeur est dans son rapport avec l'entier qui est le corps social. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une relative, et transporter le moi dans l'unité commune ; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout » (2).

Mais Rousseau exige de rapporter toute éducation à ces dispositions primitives ; pour atteindre à ce résultat il ne s'agit donc point d'élever un homme pour les

(1) E. Durkheim, *Pédagogie de Rousseau (Revue de métaphysique et de morale, 1919)*.

(2) *Emile*, livre I^{er}, p. 15.

autres, mais au contraire pour lui-même, car la question se pose de former ou un citoyen ou un homme, les deux à la fois étant chose impossible. Si l'on pouvait atteindre à ce double objet on vaincrait peut-être un grand obstacle à son bonheur, mais alors, pour s'en rendre compte, il faut voir cet homme tout formé après avoir étudié ses penchants, ses progrès, suivi sa marche. En un mot il faudrait connaître l'homme naturel (1).

D'ailleurs dans son *Discours sur l'inégalité parmi les hommes* il a déjà montré cette idée. « Tant que nous ne connaissons point l'homme naturel, c'est en vain que nous voudrions déterminer la loi qu'il a reçue ou celle qui convient le mieux à sa constitution (2) ».

L'enfant étant, de par sa nature, faible, ne peut être considéré comme libre et partant comme heureux. Trois conditions sont donc à considérer dans ce cas : c'est d'abord l'homme dans l'état naturel parfaitement heureux, puis l'homme dans l'état civil qui comme l'enfant dans l'état naturel n'est pas heureux, car il est né libre (3).

Mais revenir à l'état de nature après avoir suivi une autre voie ne se peut pas ; il faut donc, lorsque l'homme est placé dans l'état civil, tâcher de faire un état civil qui s'accorde le mieux avec la nature de l'homme, c'est la justice à un degré maximum qui permettra ce résultat.

(1) *Emile*, livre 1^{er}, p. 15-17.

(2) *De l'inégalité parmi les hommes*.

(3) *Emile*, t. I, p. 75.

La vie sociale place l'adulte dans un état de dépendance semblable à la situation des enfants vis-à-vis de leurs parents. Dépendre seulement des choses ne marque point pour nous un rapport moral, car il n'y a point là de rapport de volonté à volonté, ce sont simplement des lois naturelles qui ne nous placent pas du tout dans un état de faiblesse. Mais la dépendance des hommes entre eux est l'origine du vice, parce qu'il s'agit alors de rapports de volontés.

Faire passer l'homme de l'état de nature à l'état social c'est substituer la justice à l'instinct, c'est le revêtir d'une seconde nature, car cessant d'être « un tout parfait et solitaire » il devient la partie d'un tout.

II

Pour arriver à cette régénérescence sociale il faut prendre l'homme dans son premier état naturel, son état d'enfant et ce n'est que la conception de cette enfance qui décidera de l'éducation qui lui est propre. Or Rousseau est, comme le dit M. Claparède, le premier qui se soit préoccupé de l'étude de l'enfant en cherchant le pourquoi de l'enfance et sa valeur (1) ; un éducateur sérieux évidemment doit se poser cette question avant d'entreprendre cette étude de l'enfance. c'est la réponse à cette question qui va transformer complètement tout le système pédagogique.

(1) Claparède, *J.-J. Rousseau et la conception de l'enfance* (*Revue de métaphysique et de morale*, 1912, p. 392).

« Sans l'état d'enfance la race eût péri », donc l'enfance est utile : « Si l'homme naissait grand et fort, sa taille et sa force lui seraient inutiles jusqu'à ce qu'il eût appris à s'en servir : elles lui seraient préjudiciables, en empêchant les autres de songer à l'assister ; et, abandonné à lui-même, il mourrait de misère avant d'avoir connu ses besoins » (1).

Toute la doctrine de l'éducation pour Rousseau se base donc sur la connaissance parfaite de l'enfant.

Il est très curieux d'observer, à ce propos, comme l'ont fait du reste les auteurs les plus autorisés, l'abandon par Rousseau de ses propres enfants, ce qui l'amena, lors de ses études sur l'enfance, à se renseigner auprès de certains parents. Il aimait à observer les enfants, à demander conseil aux personnes chargées de leur éducation. C'est à la suite de telles observations qu'il critiqua la fausse psychologie par laquelle on tâchait d'inculquer à l'enfant d'abord des idées abstraites puis des idées compliquées ; double erreur, car le meilleur résultat est obtenu par l'accomplissement d'abord d'actes issus de ces idées. La première page de l'*Emile* est une déclaration de l'utilité de l'état d'enfant et le système éducatif de Rousseau sera basé tout entier sur cette observation. « On ne connaît point l'enfance sur les fausses idées qu'on en a ; plus on va, plus on s'égare... Commencez donc par mieux étudier vos élèves ; car très assurément vous ne les connaissez point » (2).

(1) *Emile*, cité par Claparède : *J.-J. Rousseau et la conception de l'enfance* (*Revue de métaphysique et de morale*, 1912 p. 393.),

(2) Préface de l'*Emile*, p. 8.

Rousseau fait une distinction très nette entre la structure et la fonction. Il ne suffit pas d'avoir des organes, il faut apprendre encore l'emploi de ces organes et se préoccuper tout d'abord de leur développement. Ce développement ne se fera qu'après une stimulation continue des organes à développer. C'est du reste la thèse des biologistes modernes ; cela rentre dans l'ordre de la nature et ce travail est réservé à la période de l'enfance. L'on voit par là l'importance et la nécessité de cette période.

L'enfant est donc déjà un être intéressant et alors qu'on l'avait considéré auparavant comme incomplet, imparfait par rapport à l'état d'homme, grâce à Rousseau, l'enfant a « sa vie » qu'il doit vivre avec le plus de bonheur possible.

M. Claparède (1) s'efforce de mettre en lumière cette nouvelle conception de l'enfance imposée aujourd'hui aux psychologues et aux biologistes ; il remonte aux trois sources de cette conception : la doctrine évolutionniste, l'école pragmatique et les néo-éducateurs. A propos de la première, M. Claparède cite le mémoire de Fiske, puis celui de Karl Groos, écrits d'après la loi biogénétique. C'est par cette loi que Spencer, Stanley Hall puis les disciples de ces derniers sont arrivés à considérer la période de l'enfance comme « une recapitulation ancestrale nécessaire à la formation de l'adulte » (2).

(1) Claparède, *J.-J. Rousseau et la conception de l'enfance* (*Revue de métaphysique et de morale*, 1912).

(2) *Ibid.*, p. 394.

En ce qui concerne l'école pragmatique, ce sont W. James, J. Dewey, I. King qui nous montrent l'homme comme un être agissant et l'activité humaine sous la forme de « psychologie fonctionnelle ou dynamique, en opposition à la psychologie statique ou structurale » (1).

Ces deux sources : évolutionnisme et pragmatisme semblent se contrarier en elles-mêmes puisque la première considère l'enfant par rapport à la race alors que la seconde le considère seulement en lui-même.

Cependant M. Claparède démontre que leurs conclusions sont absolument semblables en tant qu'« importance fonctionnelle et autonomie de la vie enfantine ».

Quant aux néo-éducateurs, ils ont préconisé « une pédagogie s'adressant aux mobiles intérieurs de l'écolier » (2). Et par là ils ont dû s'intéresser au développement de l'enfant, en apportant une attention très particulière à toutes ses activités naturelles. En cela ils sont d'accord, nous dit M. Claparède, avec les savants et les philosophes.

Ce que M. Claparède a tenu à démontrer avant tout, c'est que les évolutionnistes, les pragmatistes ou les néo-éducateurs ont tous eu pour précurseur J.-J. Rousseau ; car tout ce qu'ils avancent se trouve déjà dans l'*Emile*. Pour se résumer afin de se mieux expliquer, M. Claparède dégage tous leurs principes sous formes de lois.

(1) *Ibid.*, p. 395.

(2) *Ibid.*, p. 396.

Ces lois sont au nombre de cinq :

1^o La loi de succession génétique. L'enfant se développe naturellement en passant par un certain nombre d'étapes qui se succèdent dans un ordre constant. Donc « l'éducation doit se conformer à la marche de l'évolution mentale » (1).

Rousseau est catégorique sur ce point. L'éducation des hommes et celle des choses doivent être jointes à celle de la nature. « Observez la nature et suivez la route qu'elle vous trace... La nature veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes. Si nous voulons pervertir cet ordre nous produirons des fruits précoces qui n'auront ni maturité, ni saveur » (2).

Plus loin : « Laissez longtemps agir la nature avant de nous mêler d'agir à sa place, de peur de contrarier ses opérations... La nature a pour fortifier le corps et le faire croître des moyens qu'on ne doit jamais contrarier » (3).

L'intervention de l'éducateur n'aura donc pour objet que de seconder la nature en ne perdant jamais de vue qu'il doit « traiter son élève selon son âge ». En soumettant un enfant à des études spéculatives « on choque la raison aussi bien que la nature ».

2^e loi : l'exercice génético-fonctionnel. M. Claparède fait ici deux parts ; a) l'exercice d'une fonction est la condition de son développement ; b) l'exercice d'une

(1) *Ibid.*, p. 397.

(2) *Emile*, t. I, livre I^{er}, p. 25 et 81.

(3) *Emile*, t. I, livre I^{er}, p. 76.